

Le 26 octobre 2018

[Traduction]

Taxe sur le carbone

M. Higgs : Dans le journal d’hier, le député fédéral de Saint John a affirmé que le premier ministre savait depuis le printemps que son plan relatif à la taxe sur le carbone ne serait pas approuvé par Ottawa. Pourtant, pendant toute la campagne électorale, le premier ministre a insisté sur le fait que le plan serait accepté par Ottawa. Si les affirmations du député fédéral de Saint John sont vraies et que le premier ministre sait, en fait, depuis des mois que son plan ne sera pas accepté, peut-il expliquer pourquoi les gens du Nouveau-Brunswick devraient lui faire confiance? Le premier ministre peut-il expliquer cela, Monsieur le président?

L’hon. M. Gallant : Monsieur le président, je pense que tous les gens du Nouveau-Brunswick étaient au courant de la réaction instinctive qu’a eue la ministre fédérale de l’Environnement à Ottawa quand nous avons publié les éléments de notre plan sur les changements climatiques. Monsieur le président, nous comprenons que les changements climatiques constituent le plus grand défi qui se pose à l’humanité et que nous devons tous agir. Cela nous inclut, en tant que population de notre province. Voilà pourquoi nous avons l’intention de mettre fin progressivement à l’utilisation du charbon pour la production d’électricité d’ici à 2030. Voilà pourquoi nous avons l’intention de demander aux grands émetteurs de payer leur juste part. Voilà pourquoi nous voulons investir davantage dans l’efficacité énergétique de nos domiciles, de nos hôpitaux et de nos écoles. C’est aussi pourquoi nous voulons voir à faire le maximum tout en nous assurant de protéger les consommateurs.

Monsieur le président, jusqu’aux derniers jours avant de soumettre notre proposition, nous avons parlé à Ottawa des raisons pour lesquelles notre plan permettra de réduire les émissions et de lutter contre les changements climatiques, tout en faisant en sorte de protéger les consommateurs. Je pense que nous n’avons soumis notre document que le 1^{er} septembre ou à la fin d’août, mais nous n’avons reçu la réponse que ces derniers jours.

M. Higgs : Monsieur le président, je pense que l’essentiel et la question sont : Qui devons-nous croire ici? Devons-nous croire Wayne Long et son affirmation selon laquelle le premier ministre sait depuis longtemps — bien avant que les gens du gouvernement présentent le programme — que celui-ci ne sera pas accepté et qu’il sera rejeté? Devons-nous plutôt croire le premier ministre, qui dit depuis des mois que le programme sera accepté? Nous dit-il qu’il ne l’a su qu’au moment où nous l’avons appris, soit vendredi dernier, soit au cours de la semaine dernière, peu importe quand, il y a quelques jours? Le premier ministre affirme-t-il que nous avons effectivement appris la nouvelle en même temps que lui? Qui dit vrai, Monsieur le président? Est-ce Wayne Long ou est-ce le premier ministre? Voilà la question.



L'hon. M. Gallant : Monsieur le président, Wayne Long est un député fédéral extraordinaire et un citoyen de la province. Il travaille très fort au nom des gens de Saint John—Rothesay. Comme tous les gens du Nouveau-Brunswick, il aurait vu que, oui, en effet, la ministre fédérale de l'Environnement a déclaré publiquement...

Nous avons débattu la question à la Chambre. Au cours des derniers mois, les médias m'ont parlé à plusieurs reprises du fait qu'Ottawa pensait effectivement que la partie de notre plan de tarification du carbone relative aux consommateurs ne respecterait pas les conditions établies. Monsieur le président, j'ai dit que le plan devrait les respecter. J'ai dit que nous ferions tout en notre pouvoir pour que le plan respecte les conditions. À cette fin, nous poursuivrons nos efforts, Monsieur le président, car nous croyons que notre plan permettra de réduire les émissions tout en soutenant la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, nous serons encore en mesure de faire croître notre économie et d'aider les familles qui peinent à joindre les deux bouts en leur prêtant main-forte au chapitre des dépenses liées au coût de la vie. Monsieur le président, il est par ailleurs prévu au titre de notre plan de demander aux grands émetteurs de payer leur juste part, d'éliminer, d'ici à 2030, la production d'électricité à partir du charbon et d'investir dans les domiciles, les hôpitaux et les écoles afin de maximiser notre efficacité énergétique dans la province.

M. Higgs : Monsieur le président, encore une fois, la chronologie des événements est floue : qui savait quoi et à quel moment? Ce n'est pas d'hier que le gouvernement actuel baigne dans le flou. Je pense que nous pourrions revenir à plusieurs questions qui le sont restées. Le scandale des évaluations foncières serait certainement une de ces questions notablement nébuleuses.

Monsieur le président, dans le journal du 11 septembre, les propos suivants sont attribués au premier ministre :

La possibilité de travailler étroitement avec Dominic LeBlanc au cours des prochaines années représente un grand atout pour faire en sorte que notre plan sur les changements climatiques soit approuvé par Ottawa. [Traduction.]

Il y a quelques jours, dans le journal, le premier ministre aurait dit :

Ce n'est pas la façon de faire de la politique dans notre pays que de suggérer que le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial prendra des décisions importantes en fonction de qui sont ses amis. [Traduction.]

Monsieur le président, le premier ministre expliquera-t-il pourquoi les gens du Nouveau-Brunswick feraient confiance à quelqu'un qui fait deux déclarations complètement contradictoires? Merci, Monsieur le président.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, je vais parler de ce qu'a soulevé le chef de l'opposition durant son préambule. Je pense que c'est très important de souligner le fait que des fonctionnaires de notre gouvernement ont effectivement discuté de ce dossier jusqu'au mois d'août. En effet, à la fin août, ils ont eu des discussions avec les fonctionnaires à Ottawa concernant le plan pour combattre les changements climatiques qui allait être soumis par la province du Nouveau-Brunswick.

Bien sûr, le fait d'avoir une bonne relation avec n'importe quel gouvernement peut effectivement nous aider, mais je pense que c'est aussi évident que nous ne sommes aucunement en train de dire que des personnes vont prendre des décisions importantes concernant les politiques, les investissements et les choses qui aideront les provinces, les collectivités et les gens du Canada ou du Nouveau-Brunswick en se basant sur qui sont leurs amis.

J'espère que le chef de l'opposition ne prône pas que c'est ce que devrait faire le gouvernement. Je peux vous dire que ce n'est pas ce que nous faisons et ce n'est pas ce que nous nous attendons que fasse Ottawa, simplement parce que nous avons plusieurs amis au sein du gouvernement fédéral.

[Traduction]

M. Higgs : Monsieur le président, je parlais des deux déclarations contradictoires. Voilà le problème, et il revient sans cesse. Monsieur le président, le premier ministre a exprimé haut et fort son désaccord à propos de ma position voulant que le gouvernement Trudeau soit poursuivi en justice pour la taxe sur le carbone. Le premier ministre a insinué que l'engagement d'une poursuite était une perte de temps et d'argent qui était vouée à l'échec. Voilà la position que le premier ministre avait adoptée. Il a été très clair à cet égard, jusqu'à mercredi.

Dans le journal d'hier matin, nous avons lu que le premier ministre menaçait de poursuivre Ottawa en justice pour la taxe sur le carbone. Le premier ministre peut-il expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick comment ils peuvent s'attendre à avoir confiance en quelqu'un qui est incapable de rester fidèle à sa propre opinion ou à ses propres convictions? Sinon, peut-il leur dire quels faits ont maintenant changé? Il songe maintenant à poursuivre le gouvernement fédéral en justice, une approche que nous préconisons fermement depuis le début. Le premier ministre pense maintenant adopter cette approche en se disant que, après tout, c'est peut-être la bonne mesure à prendre. Veuillez répondre à la question.

L'hon. M. Gallant : Monsieur le président, comme toujours, le chef de l'opposition emploie un langage très passionné. Nous avons bien dit que nous considérons toutes les options, y compris celle d'exécuter toute action judiciaire qui pourrait porter des fruits. Parmi les autres possibilités, il serait envisageable de prendre des mesures différentes concernant la taxe d'accise, Monsieur le président, et les fonctionnaires du ministère de l'Environnement



pourraient proposer d'autres possibilités. Voilà ce que j'ai dit aux médias. Mes propos tenaient compte du fait que nous sommes disposés à considérer toute option judiciaire qui soit défendable.

Monsieur le président, je veux dire très clairement que l'idée de passer par les tribunaux pour remettre en cause la question de la compétence relative au dossier est, selon nous, un effort vain, car les avis juridiques indiquent très clairement que le gouvernement fédéral a effectivement le droit de faire ce qu'il fait. Ce que nous examinerons, si les arguments justifient une poursuite en justice — je ne dis pas que ces arguments existent, mais je dois malheureusement parler de poursuites judiciaires touchant l'Assemblée législative en raison de la question en jeu —, ce sont les arguments liés à l'équité procédurale. Monsieur le président, nous croyons qu'il est possible que nos arguments juridiques soient fondés, car, pour obtenir l'approbation, notre province devra payer plus de taxes sur l'essence que d'autres provinces au pays.

Travailleurs paramédicaux

M. Cardy : Monsieur le président, je vous félicite pour votre élection, et longue vie à votre présidence. C'est pour moi un honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui. Merci aux gens de Fredericton-Ouest—Hanwell et à toutes les personnes dont l'appui m'a permis d'être élu. Il s'avère qu'Einstein, dans mon cas du moins, se serait peut-être trompé. Parfois, faire la même chose encore et encore donne bel et bien un résultat différent.

Monsieur le président, hier, le ministre de la Santé a dit au sujet de la crise des ambulances que, si on examine quelque chose, on trouvera toujours des failles. Monsieur le président, nous parlons de vies qui ont été perdues. De braves premiers intervenants se sont blâmés pour l'incapacité de leur gouvernement à les protéger et à défendre leurs intérêts professionnels. La crise n'est pas causée par les travailleurs paramédicaux. La crise est causée par des politiciens et elle doit être réglée par des politiciens. Voici ma question pour le ministre : A-t-il parlé à l'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick, l'ordre professionnel qui représente les travailleurs paramédicaux de notre province, du livre vert que le ministère de la Santé préparait, lequel a été publié plus tôt cette semaine?

L'hon. M. Bourque : Merci beaucoup, Monsieur le président, et je veux aussi remercier les gens de la circonscription de Kent-Sud de m'avoir confié un autre mandat. J'essaierai autant que possible de leur faire honneur.

Quant à la situation des travailleurs paramédicaux, je veux rappeler à la Chambre que le secteur paramédical de la province reçoit environ 100 000 appels par année. Les situations du genre sont regrettables. Nous ne voulons pas qu'elles se produisent. Nous faisons tout en notre pouvoir pour qu'elles ne se produisent pas. Pour ce qui est de donner suite à chacun des 100 000 appels, je n'ai pas encore vu un système qui pouvait y parvenir. Nous nous efforçons cependant de nous rapprocher autant que possible des chiffres en question. Nous travaillons en



ce sens. Nous avons lancé des initiatives très intéressantes, et celle qui a trait aux unités d'intervention rapide en est une qui sera bientôt mise en oeuvre. Merci.

M. Cardy : Monsieur le président, je remercie le ministre d'avoir répondu à une question. Ce n'était pas la question que j'ai posée, mais nous allons passer à autre chose.

[Original]

L'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick n'a pas vu le livre vert du gouvernement avant qu'il ne soit rendu public cette semaine ; tant pis pour la coopération et tant pis pour la prise de décisions basées sur des preuves.

Donc, pendant que le premier ministre, sous la pression du public, disait que la crise des ambulances était désormais une priorité pour son gouvernement, ce dernier essayait de contourner la question pour se cacher des personnes qui risquent leur vie dans ces ambulances.

Il y a quelques mois, le maire de Belledune a demandé au ministère de la Santé des données sur les temps de réponse des ambulances qui servent sa collectivité. Il n'a jamais reçu de réponse. Le ministère dit à présent que sa lettre a dû être perdue dans le courrier. Toutefois, les informations qu'il recherche se trouvent maintenant dans le livre vert de cette semaine. Le livre vert annonce que le délai de réponse a échoué une fois sur trois.

Ma question s'adresse au ministre : Les ambulanciers paramédicaux veulent savoir...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

(Exclamations.)

[Original]

Le président : Ministre de la Santé.

L'hon. M. Bourque : Merci.

Le président : Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît.

[Traduction]

Veuillez vous asseoir. Le temps accordé est d'une minute. Merci.

[Original]

Monsieur le ministre de la Santé.

L'hon. M. Bourque : Écoutez, ce que je peux vous dire... Je veux quand même prendre l'occasion pour remercier tous les travailleurs paramédicaux qui oeuvrent dans la province. Chaque jour, ils sauvent la vie de gens du Nouveau-Brunswick. Il est important que, dans tout ceci, ces gens-là soient reconnus pour leur travail dévoué et leur engagement. C'est tout à fait malheureux de voir que, dans certains cas, certaines personnes doivent vivre beaucoup d'angoisse et de souffrance. Ce sont des cas malheureux qui se produisent. Je me suis engagé à éviter que de tels évènements arrivent et je sais que tous les parlementaires de mon gouvernement m'appuient à cet égard. En tant que gouvernement, nous allons continuer à toujours nous assurer qu'il y ait moins de ces cas qui se produisent, parce que chaque vie compte pour le Nouveau-Brunswick. Merci.

[Traduction]

M. Cardy : Selon le propre rapport du ministre, un tiers des postes d'Ambulance Nouveau-Brunswick n'ont pas atteint les délais d'intervention ciblés – un tiers. Le ministre justifie cela en faisant l'éloge d'un rapport d'agrément, lequel indique qu'Ambulance Nouveau-Brunswick a atteint le plus haut niveau de rendement pour un organisme communautaire. Le ministre ne dit pas que l'évaluation provient en grande partie de renseignements fournis par l'organisme lui-même. Rappelons-nous que le ministre parle au nom d'un gouvernement qui, il y a quelques mois seulement, s'est attribué une note globale de 95 %. Nous savons que le gouvernement a refusé de rencontrer l'Association des travailleurs paramédicaux, nous savons que le gouvernement savait que les chiffres relatifs aux délais d'intervention étaient mauvais et nous savons que le gouvernement actuel a quand même renouvelé le contrat de Medavie.

Monsieur le président, le gouvernement actuel doit cesser de faire subir aux travailleurs paramédicaux et aux patients dont ils s'occupent les conséquences d'une mauvaise gestion. Le ministre repartira-t-il du bon pied et s'engagera-t-il à rencontrer le plus tôt possible l'Association des travailleurs paramédicaux et des représentants de tous les partis et à utiliser les 35 recommandations formulées par l'association comme point de départ pour régler la crise entourant les services d'ambulance? Si le gouvernement est sérieux à propos de la coopération...

Le président : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé.

L'hon. M. Bourque : Merci, Monsieur le président. Je tiens à corriger ce qui a été dit plus tôt. Oui, j'ai personnellement rencontré des membres de l'Association des travailleurs paramédicaux la semaine dernière. J'ai eu une discussion très intéressante avec eux, et nous avons discuté des diverses recommandations qu'ils voulaient rendre publiques, ce que nous avons évidemment bien reçu, et la plupart d'entre elles se sont retrouvées dans le livre vert que nous avons rendu public il y a deux jours.



Pour répondre directement à la question du député, oui, effectivement, je rencontrerai l'Association des travailleurs paramédicaux une autre fois pour discuter de son document et du nôtre. J'agis en outre dans un esprit de conciliation. Vu l'examen public, il sera également demandé à l'Association des travailleurs paramédicaux de se présenter devant le comité. Tous les partis étudieront la question, et nous nous pencherons sur les solutions et mesures concrètes à appliquer.

Accords d'aide financière en cas de catastrophe

M. Carr : Je voudrais encore une fois féliciter tous mes collègues des deux côtés de la Chambre pour leur réélection ou leur première élection.

Je veux parler des inondations du printemps dernier le long de la vallée du fleuve Saint-Jean. Avant de poser ma question, je veux remercier tous les membres du personnel de l'OMU, les premiers intervenants, les bénévoles, les leaders communautaires, ainsi que mes collègues des deux côtés de la Chambre qui ont été sur le terrain dans leurs collectivités pendant plusieurs jours de suite, de l'aube au crépuscule, pour s'occuper des gens de leurs circonscriptions.

Les crues printanières se sont résorbées il y a maintenant plus de cinq mois, et, si je comprends bien, de nombreux dossiers n'ont toujours pas été traités en vue de l'obtention de l'aide financière accordée à cet égard. J'aimerais que le ministre responsable dise, ou le premier ministre lui-même puisqu'il a pris la liberté de venir à Oromocto faire un beau tour de bateau, si le Cabinet a approuvé l'ensemble des mesures pour les sinistrés des inondations.

[Original]

L'hon. M. Landry : À mon tour, je veux moi aussi féliciter toutes les personnes qui ont été élues, en tant que parlementaires appuyés par leur population, pour cette nouvelle session à l'Assemblée législative.

Je veux aussi remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin aux efforts, que ce soit les gens de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick ou les gens du fédéral qui ont accompagné ceux qui travaillaient déjà ici, au Nouveau-Brunswick, pour nous aider. Je veux remercier tous ces gens-là. Il y a les bénévoles qui ont participé afin que toutes les personnes...

Vous savez, cette inondation du printemps passé a été vraiment désastreuse. C'est probablement une des plus grandes inondations que nous avons connues dans la province. Tous les intervenants qui se sont proposés...

Nous travaillons présentement à rembourser des personnes qui ont fait des demandes. Il y a tellement de gens qui ont été touchés par cette inondation, et je vous dirai que, à ce moment-ci, nous sommes en train de régler les dossiers.



[Traduction]

M. Carr : Merci, Monsieur le président, et je remercie le ministre de sa réponse. Monsieur le président, je reçois encore des appels téléphoniques de gens de ma circonscription qui ont toujours des problèmes avec leur dossier. Le personnel à l'OMU et aux centres d'appels fait de son mieux pour les aider. Nous avons tous fourni des membres du personnel de nos bureaux au printemps pour aider quant au processus de demande et essayer de répondre aux appels téléphoniques. Des personnes ont dû mettre la main à la pâte et faire de leur mieux pour aider les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick qui, il va sans dire, ont été déplacés et pour qui tout est en suspens en ce qui a trait à leurs moyens de subsistance. Certains d'entre eux attendent toujours. J'aimerais que le ministre me dise aujourd'hui s'il est au courant du nombre ou du pourcentage de dossiers qui sont toujours en suspens ou qui n'ont pas encore été traités.

[Original]

L'hon. M. Landry : Vous savez, l'inondation du printemps passé est un peu différente de ce qui est arrivé dans la Péninsule acadienne. Vous savez, nous avons été frappés par la crise du verglas. Les gens ont pu revenir à la maison à peu près deux semaines plus tard dans certains cas. Dès que le courant a été rétabli, ces gens ont pu reprendre place dans leur demeure, tandis que, pour ce qui est de l'inondation, c'est une situation complètement différente.

Je regarde les données que j'ai ici. À ce jour, 911 demandes d'aide financière en cas de catastrophe ont été soumises et plus de 600 demandes ont été achevées. Donc, je peux dire à mon collègue d'en face que, à ce moment-ci, exactement 626 demandes ont été achevées. Cela veut dire que ces personnes ont reçu leur argent. Cependant, il reste quand même 121 demandes qui n'ont pas été finalisées. Mes fonctionnaires travaillent très, très, très, très activement à essayer de régler ces demandes le plus vite possible. Nous savons que cela va se faire dans les jours à venir.

[Traduction]

M. Carr : Merci, Monsieur le président, et merci encore au ministre de sa réponse. Je crois qu'il pense qu'il s'agit d'un sujet important que nous devons laisser derrière nous et que nous devons nous occuper des gens du Nouveau-Brunswick rapidement. Cela fait cinq mois. Les dossiers sont toujours ouverts, et ce n'est tout simplement pas acceptable. Je pense sincèrement que le ministre le croit aussi. Je veux que le ministre me dise s'il fixera un échéancier définitif pour que tout soit terminé.

L'hiver approche, Monsieur le président, et j'ai dans ma circonscription des gens qui n'ont toujours pas d'argent pour acheter une thermopompe. Ils n'ont pas... Dans certaines mini-maisons, c'est tout ce que les gens avaient comme source de chauffage. Ils avaient leur thermopompe. Les bouches d'aération pour les chaudières installées en dessous étaient pleines d'eau. Comme elles sont actuellement pleines de moisissures, il faut procéder à des travaux



d'assainissement. Nous devons donner la priorité à ces travaux pour qu'ils soient achevés une fois pour toutes afin que les gens puissent rentrer chez eux avant Noël. Quel est l'échéancier?

[Original]

L'hon. M. Landry : Je vais finir de dire ce que j'avais commencé tout à l'heure lorsque nous parlions de la crise du verglas. Chez nous, deux semaines plus tard, les gens étaient dans leur maison. Pour ce qui est des inondations, je reconnais ce que vient de dire mon collègue d'en face. Il y a des personnes qui ne sont pas encore dans leur maison. Est-ce que cela sera fait d'ici Noël ? Je ne peux pas vous le dire. Il y a encore 121 cas qui sont entre les mains des ajusteurs. Il y a toute sorte de différents éléments qui peuvent faire en sorte que les choses n'avancent pas à la vitesse souhaitée. Il n'en demeure pas moins que la demande a été énorme.

C'est une malheureuse expérience qu'ont vécue des gens dans la province. Ce que nous sommes en train de faire, c'est d'essayer d'activer le mouvement ou de mettre les marches un peu plus hautes pour que les choses avancent le plus vite possible. Je me mets à la place des gens dans cette situation, sachant que, probablement, pour certains d'entre eux, cela fait plusieurs mois qu'ils n'ont pas pu mettre les pieds dans leur maison. Toutefois, veuillez noter que nous allons essayer de faire l'impossible pour essayer d'aider tous ces gens-là dans les délais les plus courts.

[Traduction]

Changement climatique

M. Coon : Le premier ministre a dit à plus d'une reprise que la question des changements climatiques est l'un des plus grands défis qui se posent à l'humanité et que le gouvernement doit prendre des mesures de lutte concrètes à cet égard. La plupart des gens du Nouveau-Brunswick sont, comme moi, du même avis.

Dans son récent rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat nous rappelle l'urgence avec laquelle nous devons agir et il conclut que la limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C nécessiterait des transitions dans les domaines de l'énergie, du transport, du bâtiment, de l'infrastructure et de l'industrie. Le tout suppose une réduction massive des émissions dans tous les secteurs et une augmentation importante des investissements pour atteindre la cible.

Compte tenu du fait qu'il a été incapable de concevoir un plan sur la tarification du carbone qui soit en conformité avec les règles fédérales, le premier ministre peut-il dire à la Chambre comment il entend gérer ce qui se veut une transition cruciale pour les gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de sa question. Je suis entièrement d'accord que nous devons tous multiplier les efforts et faire



tout ce que nous pouvons pour lutter contre les changements climatiques ensemble. Cela inclut les pays du monde entier, chaque province de notre pays et, bien sûr, tous les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi nous avons présenté un plan qui, à notre avis, nous aidera à poser des gestes concrets et, ce faisant, à jouer notre rôle pour lutter contre de tels changements en veillant à ce que la croissance économique que nous avons renforcée ensemble soit maintenue et à ce que les familles qui peinent à joindre les deux bouts ne subissent pas de pressions additionnelles liées au coût de la vie.

Monsieur le président, je veux que les gens du Nouveau-Brunswick sachent que de nombreux éléments de notre plan ont été acceptés. Notre plan permettra de mettre fin progressivement à l'utilisation du charbon pour la production d'électricité d'ici à 2030, ce que le gouvernement fédéral voulait voir accompli à l'échelle du pays. Grâce à notre plan, des investissements substantiels seront faits au chapitre de l'efficacité énergétique. Naturellement, nous voulons demander aux grands émetteurs de payer leur juste part. Quant aux consommateurs, nous voulons nous assurer qu'ils n'auront absolument rien de plus à déboursier.

M. Coon : Merci, Monsieur le président. Les changements qui s'opèrent sur le plan climatique nuisent en ce moment même à la santé et au mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick. C'est maintenant qu'il nous faut des solutions qui sont mises au point au Nouveau-Brunswick et par les gens du Nouveau-Brunswick. Le GIEC dit que les gens de la planète disposent de 12 années pour renverser la situation ; toutefois, à l'heure actuelle, je ne fais que voir le premier ministre s'allier aux Conservateurs pour lutter contre les mesures conçues pour lutter contre les changements climatiques.

Le premier ministre s'engagera-t-il une fois pour toutes à mettre à exécution un plan de tarification du carbone propre au Nouveau-Brunswick, comme l'a recommandé le Comité spécial sur les changements climatiques, un comité de la Chambre, et établi en conformité avec les règles fédérales sur la tarification du carbone, afin que nous puissions remplacer le système fédéral de tarification du carbone par notre propre système et maîtriser notre propre destin? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Gallant : Monsieur le président, je suis d'accord avec le député d'en face que les changements climatiques influent sur la santé et le mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick, et j'ajouterais par ailleurs que des études montrent très clairement qu'ils auront aussi des répercussions sur notre économie. Par conséquent, et pour de nombreuses raisons, y compris parce que c'est là la bonne chose à faire pour la prochaine génération et parce que c'est aussi dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick, du Canada et du monde entier, nous devons intensifier les efforts pour lutter contre les changements climatiques. Je ne reviendrai pas sur tous les éléments de notre plan qui seront mis en oeuvre et qui répondent aux exigences fixées.

En ce qui a trait aux consommateurs, je veux être très clair. Notre argument repose sur le fait que les taxes sur l'essence au Nouveau-Brunswick sont déjà parmi les plus élevées du pays. Par conséquent, nous croyons que, puisque nous avons déjà pris des mesures et essentiellement établi la tarification sur le carbone en fixant la taxe d'accise et la TVH au montant actuellement



imposé, nous devrions pouvoir ici même, au Nouveau-Brunswick, faire en sorte que les consommateurs n'aient pas à dépenser davantage d'argent. Nous ne croyons pas qu'il soit juste pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick de verser davantage d'argent par rapport aux gens de l'Alberta, qui n'auront même pas à déboursier autant que ce que nous déboursions en ce moment. Voilà pourquoi nous défendons les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick.

Routes

M^{me} Conroy : Ma question porte sur notre circonscription chez nous. Au cours de notre campagne à Miramichi, il a été soulevé que la construction d'une nouvelle voie de contournement reliant le secteur de l'ancienne ville de Newcastle à celui de l'ancienne ville de Douglstown constituait une source de préoccupation majeure dans notre région — et cela ne date pas d'hier. La fermeture prochaine du pont soulèvera d'importantes préoccupations en matière de sécurité chez notre population et paralysera parfois la circulation routière. Voici ma question : La voie de contournement sera-t-elle considérée, et la construction commencera-t-elle le plus tôt possible?

[Original]

L'hon. M. Landry : Merci pour la question. En ce qui concerne ce dossier, je ne suis pas assez au courant de ce qu'il en est au ministère. C'est un nouveau ministère pour moi. Je vais prendre la question en considération et je vous reviendrai avec les faits réels.

[Traduction]

Carrières

M. DeSaulniers : Merci, Monsieur le président. Ma question a trait à la carrière Mira sur la route Royal, qui est aussi appelée la route 620. Les gens de la zone plane d'Estey's Bridge ont perdu leur droit de jouir de leur propriété. La carrière Mira est exploitée sans mesures d'atténuation de la poussière. Ce n'est pas bien. Les poussières se retrouvent dans le bassin hydrographique. La tortue des bois, une espèce menacée d'extinction, habite la zone en question. Les gens doivent endurer des explosions qui ont brisé les joints d'étanchéité de leurs fenêtres, ils doivent composer avec la circulation dense de camions et leurs domiciles ont perdu de la valeur. Ces gens méritent d'avoir leur mot à dire. Ils ont besoin d'une réunion avec le ministre responsable.

Ma question est la suivante : Le ministre responsable fera-t-il ce qu'il se doit pour les personnes qui sont aux prises avec toutes les difficultés à cet égard? Le ministre se réunira-t-il avec ces personnes, les regardera-t-il dans les yeux et, parce que leurs questions sont très bonnes, y répondra-t-il?



L'hon. M. Harvey : Merci, Monsieur le président. C'est pour moi un honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui. Je veux féliciter tous mes collègues parlementaires pour la dernière campagne électorale.

Pour ce qui est du dossier en question, nous rencontrons effectivement les parties prenantes, mais je prends note de la question. Je reviendrai certainement au député au sujet de la situation mentionnée. Comme vous pouvez vous en douter, nous avons eu à mener de front quelques autres dossiers au cours des derniers mois. Je veux vous revenir avec une réponse claire à cet égard. Je m'engage à le faire.

Travail sécuritaire NB

M. Higgs : En juillet 2018, le groupe de travail sur Travail sécuritaire NB a publié son rapport. Nous savons que l'augmentation des taux de Travail sécuritaire NB, lesquels ont doublé et devraient augmenter de nouveau en 2019, a durement touché les entreprises au cours des quatre dernières années.

J'aimerais poser la question suivante au premier ministre ou à un autre ministre : Quel est le plan, et qu'est-ce qui en retarde la mise en application? Je comprends que toutes les parties prenantes, les employés et les employeurs, ont contribué à la réalisation du rapport, lequel recommande que nous adoptions sans tarder un programme qui aidera les petites entreprises à survivre et qui permettra d'assurer la protection des employés. J'aimerais poser la question suivante : Où en est la mise en oeuvre du programme lancé en juillet 2018? Merci.

L'hon. M. LePage : Je vous remercie beaucoup de la question. J'aimerais aussi féliciter toutes les personnes ici présentes aujourd'hui.

[Original]

Comme vous le savez, la sécurité au travail est non seulement de première importance pour notre gouvernement mais elle l'est aussi pour les employeurs et les employés. Un programme d'indemnisation des accidentés du travail viable et prévisible est, bien sûr, une autre de nos priorités.

[Traduction]

Notre gouvernement a demandé que soit établi le groupe de travail sur Travail sécuritaire NB afin que ce dernier examine la situation financière actuelle de Travail sécuritaire NB, les dispositions législatives régissant ses activités ainsi que les objectifs globaux et l'efficacité générale du régime. Comme il a été mentionné, le groupe de travail était composé de travailleurs et d'employeurs ainsi que de représentants de Travail sécuritaire NB. Nous étudions les recommandations formulées. Il y en a 28, et nous n'avons pas fini d'y travailler.



M. Higgs : Apparemment, le travail inachevé est un thème récurrent. Les gens d'en face n'ont jamais fini de travailler sur un dossier : ils disent qu'ils s'en occuperont, qu'ils y réfléchissent ou que le travail sera terminé bientôt, peut-être demain, peut-être la semaine prochaine ; peut-être sera-t-il achevé si nous avons l'occasion de revenir au pouvoir. Voilà les thèmes que nous avons entendu être rabâchés encore et encore, sans résultats. Il y a beaucoup de paroles, mais pas de résultats. Le rapport en question a été publié en juillet 2018. Il a des répercussions importantes sur les entreprises, les petites entreprises, les employeurs et les employés de la province, mais le gouvernement actuel ne semble pas reconnaître l'urgence d'agir. Il est essentiel que nous reconnaissons l'urgence d'agir au Nouveau-Brunswick.

Je veux savoir pourquoi la question n'était pas parmi les premières abordées. Pourquoi le rapport du groupe de travail n'a-t-il pas été déposé afin que nous puissions faire en sorte de protéger les entreprises et les personnes qui essaient de survivre ici au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. LePage : Je veux m'assurer de bien comprendre, et les 28 recommandations ont été formulées. Elles ont des répercussions sur tout le monde. Nous voulons étudier le tout de façon collaborative. Nous voulons travailler ensemble pour nous assurer que les solutions préconisées dans les recommandations sont pertinentes, pour assurer la sécurité des travailleurs et pour veiller à ce que le cadre que fournit Travail sécuritaire NB existe pendant longtemps et demeure viable à long terme. Nous voulons aussi faire participer les employeurs en raison de leur situation.

Oui, nous voulons étudier le tout très attentivement. La solution n'est pas simple, mais, ensemble — je m'adresse à vous tous aujourd'hui —, nous ferons en sorte que les recommandations soient appliquées aussitôt que nous régirons pleinement les activités à la Chambre. Merci.

Le président : La période des questions est terminée.

